

27 mars 2007

07.336

Question Philippe Bauer**Commission de l'Observatoire: qui décide quoi?**

Un article paru dans *L'Express* et *L'Impartial* du 10 mars 2007 annonce: "*La commission du Grand Conseil, chargée de plancher sur l'avenir de l'Observatoire neuchâtelois, partage la vision du Conseil d'Etat, a annoncé le chef du département de l'économie, M. Bernard Soguel*".

Or, selon les renseignements à notre disposition et le démenti paru trois jours plus tard à l'initiative de quatre députés, il n'en est rien.

Quelle était l'intention du Conseil d'Etat en donnant cette information?

S'il n'y a pas eu, au sens strict, violation du secret des débats en commission parlementaire, n'y a-t-il tout de même pas eu, malgré tout, une fuite orchestrée de manière guère acceptable par le Conseil d'Etat, alors que la commission n'avait pas encore véritablement commencé de débattre du fond du rapport?

Ou alors, s'est-il s'agit d'une fausse interprétation d'un journaliste? Dans ce cas, pourquoi le Conseil d'Etat n'a-t-il pas démenti lui-même l'information?